



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
26 JUIL. 2019

Luxembourg, le 26.1.2019

Le Ministre de l'Immigration et de l'Asile
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver, en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile et de Monsieur à la question parlementaire n° 908 posée par l'honorable Députée Madame Djuna Bernard.

Jean Asselborn



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Jean Asselborn, à la question
parlementaire n°908 de l'honorable Députée, Djuna Bernard**

Ad. 1

La Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes et l'Administration du Centre de rétention explorent les possibilités pour mettre en œuvre les objectifs fixés par le programme gouvernemental en matière de rétention et en matière d'alternatives à la rétention. Dans ce contexte, différents concepts sont étudiés. Des projets-pilotes réalisés dans d'autres Etats membres, comme celui auquel est fait référence dans cette question parlementaire, peuvent dans ce contexte fournir des indications utiles. La réalisation d'un tel projet-pilote au Luxembourg pourrait être étudiée une fois que la question des infrastructures sera clarifiée.

Ad. 2

Le programme gouvernemental prévoit en effet que « des efforts seront entrepris pour proposer des alternatives au placement en rétention. Ainsi, il est prévu de remplacer la Structure d'hébergement d'urgence Kirchberg, de nature temporaire, par une nouvelle structure semi-ouverte permanente, pour servir d'alternative au centre de rétention, qui devrait tenir compte des besoins de différents groupes de personnes. » La réalisation d'une nouvelle structure nécessite la disponibilité soit d'un terrain adéquat, soit d'une structure aménageable en fonction des besoins. Au stade actuel, la mise à disposition d'une telle surface est en train d'être étudiée par tous les acteurs étatiques et communaux impliqués.